REDBIRD
PREVENTION ET SECOURISME A LA REUNION
REDBIRD_V2 du 25/08/2025

Programme de formation
Habilitation mécanique M1

Objectifs de la formation

- Reconnaître les risques d'ordre mécanique et savoir s'en protéger
- Réaliser les travaux à effectuer en sécurité
- Obtenir son habilitation mécanique M1

Personne concernée et Prérequis

Personnel travaillant à proximité de dispositifs mécaniques ou thermodynamiques
Personnel intervenant sur des sites industriels : centrale électrique, raffinerie, unité de production, chantier industriel, arrêt d'unité, travaux neufs
L'habilité M1 : L'exécutant d'opération mécanique est une personne qui travaille selon les cas, sous l'autorité et la conduite d'un chargé de travaux, d'un chargé d'intervention immédiate, etc…, afin de réaliser des opérations d'ordre mécanique (travail dans un environnement présentant des risques mécaniques, thermiques ...
Accessibles aux personnes en situation de handicap
Aucun niveau de connaissance préalable n'est requis pour suivre cette formation

Méthodes pédagogiques

Modalité : en présentiel
Méthodes pédagogiques : Méthode participative sous forme d'échanges d'expériences
Outils pédagogiques interactifs (vidéo projection) - Présentation de cas concrets
Modalités d'évaluation : Evaluation en fin de formation permettant d'obtenir l'avis après formation de délivrer l'habilitation mécanique M1
Intervenant : Formateur qualifié possédant une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et détenteur des habilitations correspondantes.

Organisation et modalités d'accès

Nombre de participants : 4 à 10 participants
Durée : 7 heures soit 1 journée
Cette formation est sanctionnée par une attestation de fin de formation.
Délivrance d'une attestation de formation et d'un titre d'habilitation
Modalités d'accès :

- Par l'employeur (plan de développement des compétences/OPCO)
- A l'initiative du salarié (plan de développement des compétences/fonds propres)

Délai d'accès :

- En intra : dates, horaires et lieu de votre choix
- En inter : consulter le calendrier

Modalité d'évaluation

Test de positionnement
QCM
Exercice pratique
Questionnaire de satisfaction

Recyclage

Recommandé tous les 36 mois

Modalités financières

Tarif intra-entreprise : 750€
Tarif inter-entreprise : 200€
Plan de développement des compétences OPCO

REDBIRD
PREVENTION ET SECOURISME A LA REUNION
REDBIRD_V2 du 25/08/2025

Programme de formation
Habilitation mécanique M1

Contenu de la formation

Introduction à la formation - mise au point sur la réglementation relative aux habilitations mécaniques

- Définition des droits, devoirs et obligations du personnel intervenant
- Retours sur quelques statistiques liées aux risques mécaniques

Réaliser l'évaluation des risques mécaniques

- Intégrer les principes généraux de prévention et de sécurité
- Définition des priorités

Maîtriser la signalisation de sécurité

- Reconnaître les signaux d'interdiction, obligation
- Respecter les mesures : avertissement, danger, indication
- Prendre connaissances de l'étiquetage des produits chimiques
- Lecture des consignes de sécurité

Retour sur l'habilitation mécanique et les autorisations relatives

- Définitions des habilitations
- Panorama des différentes habilitations mécaniques (M0 M1 M2 MR MC)
- Rédiger le plan de prévention

Appréhender les consignes de sécurité fondamentales

- Assurer la mise sous régime
- Mise au point sur les protections individuelles et collectives
- Point sur la consommation d'alcool, drogue, médicaments, tabac

Définitions des risques en fonction des différentes situations de travail, incluant :

- Circulation en entreprise
- Travaux en hauteur
- Travaux en milieu électriquement très conducteur
- Travaux en atmosphère chaude
- Travaux en milieu bruyant
- Travaux au bord de l'eau
- Travaux en atmosphère poussiéreuse
- Gaz inertes, incendie-explosion, feu et travaux à chaud
- Manutention mécanique de charges et manutention manuelle de charges
- Produits dangereux
- Gaz comprimés ou liquéfiés
- Machines-outils et outillages
- Travaux en capacités
- Ouvrages électriques
- Rayonnements ionisants et non ionisants
- Désordre

Énoncés de notions de secourisme et d'évacuation

Réglementation

Le Décret 88-1056 du 14/11/1988 précise l'obligation de formation pour chaque travailleur exerçant dans un environnement électrique hors ou sous tension et dans un environnement mécanique et thermodynamique. Cette obligation s'entend sur les habilitations mécanique M0, M1 et M2.

On parle de risques mécaniques dès lors où un élément est en mouvement et peut entrer en contact avec le corps humain. Ce contexte s'applique, essentiellement, aux équipements industriels ou aux machines mais, également, aux outils, fluides ou projections de matériaux.